

COMPAGNIE DE PROCES VERBAL D'ENQUETE PRELIMINAIRE

BRIGADE DU
P.V n° 14 du 9 Février 1976

L'An mil neuf cent soixante seize, le vingt quatre Février

Nous soussignés :

- D, J, M.D.L. Chef, O.P./J
W, B, Gendarme, A.P.J.
M, M, Gendarme, A.P.J.
G, A, Gendarme, A.P.J.

- ANALYSE -
Renseignements Administratifs
Apparition d'un Objet Volant non Identifié
Du Phénomène Atmosphérique non expliqué.

de la Brigade du L
Vu les articles 16 à 20 et 75 du Code de Procédure Pénale :
Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

- PREAMBULE -

EXPEDITION

Le neuf Février mil neuf cent soixante seize, à 10 Heures 30, en Surveillance générale dans la Commune de
informés par Monsieur B, S des faits suivants :

Le mardi 3 Février 1976, vers 19 Heures 30, alerté par Monsieur B, M, demeurant à
B et son fils A ont constaté la présence dans le ciel d'une lueur de couleur "Blanc Argenté". Celle-ci s'est élevée au dessus d'une crête située à l' de la localité.

Ce phénomène a été précédé peu de temps auparavant par un bruit similaire à un double "Bang" supersonique.

L'Observation a duré une ou deux minutes. Après s'être élevée au dessus de la colline la lueur a disparu progressivement sur le versant caché.

Par message n° 180 / 2 nous avons rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie à

- ETAT DES LIEUX -

La crête où le phénomène a été observé est située à l' du Village de
Elle est distante du quartier de, point de première observation, de 2 Kilomètres environ pour un dénivelé de 650 mètres (Voir Carte jointe)

Une seconde observation a été faite à partir du, commune de
Elle est située dans l'axe de visée (Voir Carte Jointe).

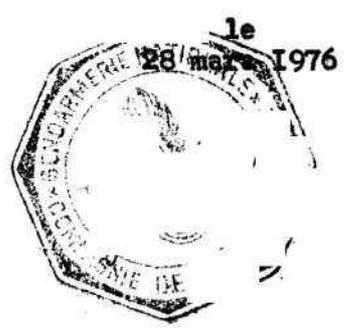
Ces différentes observations sont localisées sur la Carte UTM Feuillet XXXIV - Série M dans un Rectangle qui est joint à la présente procédure.

L'emplacement des témoins est matérialisé en 1 et 2. La situation approximative de l'engin ou du phénomène est matérialisé par des hachures.

- MESURES PRISES -

Nous avons rendu Compte des faits à notre Commandant de Compagnie

n° 1551/3
TRANSMIS par le lieutenant M commandant la compagnie à Monsieur le ministre de la Défense - Direction de la gendarmerie et de la Justice Militaire



pagnie à ().

Le 13 Février 1976 en compagnie du Peloton de Gendarmerie de Montagne à () nous n'avons pu atteindre en raison des conditions atmosphériques et de l'enneigement.

Le 23 Février 1976 nous avons exploré le versant de la paroi où a été vu le phénomène.

Le 24 Février 1976 nos recherches ont continué successivement à l' , sur le de la et sur la de L' , elles se sont avérées négatives.

L'éventualité de la chute d'un corps semble exclue, aucune trace n'a été remarquée sur l'ensemble du terrain visité.

Nos recherches nous ont également permis d'écarter l'hypothèse d'un incendie, le terrain boisé ne présentant pas de signe de calcination.

Nous avons pris contact avec le Centre Nationale d'Etudes Spatial à (), cet organisme nous a précisé qu'aucun ballon sonde n'a été envoyé à cette époque.

- E N Q U E T E -

Le 9 Février 1976, à 10 Heures 30, nous Gendarme W entendons :

B , S , né le à (), y demeurant de " ", fils de S et de P , M , agriculteur, maire de la Commune de (), marié, nationalité Française qui nous déclare à 10 Heures 30 :

"" Le mardi 3 Février 1976 j'ai été appelé à l'extérieur de mon domicile par Monsieur B demeurant à () pour observer le phénomène suivant :

"" A l' du quartier de à () en direction de () un objet de forme allongée d'une longueur approximative de 10 mètres semblait posé sur la crête de la colline. Il était environ 19 Heures 30.

"" Cette observation a duré 5 minutes environ. Le ciel était environné de peu de nuages, il faisait nuit noire, il n'y avait pas de lune et pas de vent.

"" L'Objet aperçu avait la couleur orangé se rapprochant de la couleur d'une flamme et dégageait de la fumée.

"" Cet objet est resté 5 minutes environ au sommet de la crête puis a disparu lentement derrière la colline. Sa trajectoire était verticale et allait vers le sol. La forme était ressemblante à un croissant de lune.

"" Je tiens à préciser que cela ne peut être confondu avec la lune qui n'apparaît pas à cet endroit.

"" Deux minutes avant que Monsieur B ne vienne me chercher pour observer j'ai très nettement entendu un double Bang supersonique sans que le bruit d'un avion n'ait été perçu.

"" La crête de la colline est située à un kilomètre environ du lieu d'observation, sa hauteur par rapport au lieu est de 600 mètres environ. ""

A le 9 Février 1976 à 11 Heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au Carnet de déclarations)

(4)

" une à deux minutes cette lumière a disparu derrière la colline.
" Monsieur B a d'ailleurs était témoin de ce phénomène.

"" Une demi-heure après j'ai à nouveau constaté, alors que je
" me trouvais à la sortie du village en direction de
" (), le phénomène suivant :

"" Une forme ressemblant à un croissant de lune semblait se
" trouver à la latitude de (). Ce croissant était
" disposé les pointes vers le haut et semblait partiellement mas-
" qué par un nuage.

"" Je tiens à préciser que lors de mon observation la nuit était
" complète. Il n'y avait pas de nuages dans le ciel.

"" Monsieur M demeurant à à () a
" été témoin de cette seconde observation qui a duré 15 minutes
" environ.

A le 10 Février 1976 à 16 Heures 30
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persis-
te et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

Mentionnons que lors de notre enquête aucun des témoins n'a
constaté des phénomènes radio-Électrique . Les animaux n'ont pu
eu de réactions d'énerverment ou autre.

- C L O T U R E D U P R O C E S V E R B A L -

Tous faits nouveaux relatifs a cette enquête fera l'objet d'un
Procès Verbal distinct.

SIX EXPEDITIONS DESTINEES :

- La première : A Monsieur le Préfet des
à _____
- La deuxième : A Monsieur le Procureur de la République
à _____
- La Troisième : A Monsieur le Ministre ~~de la Défense~~ Direction de
la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bu-
reau Emploi et Renseignements.
- La Quatrième : A Monsieur le Ministre ~~de la Défense~~ Direction de
la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bu-
reau Emploi et renseignements
- La Cinquième : A Monsieur le Général Commandant la Région
Aérienne
- La sixième : Aux archives.

Fait et clos au

le 24 Février 1976

Le M.D.L Chef D
O.P.J

Le Gendarme W
A.P.J.

Le Gendarme M
A.P.J.

Le Gendarme G
A.P.J.

1/50 000 Type 1922

FUSEAU - ZONE : 31

0° 0' 7" 6" 5" 4"

0°

SEYNE

FEUILLET XXXIV-39 SEYNE
EDITION 6 I.G.N.F.
NOVEMBRE 1962

Charges (XXXIV 38)

